



Accaparement des espaces pastoraux dans le Département de Damagaram Takaya (Région de Zinder au Niger)

Abdoul Razak BOUKAR ABDOU

Université Abdou Moumouni / Niamey-Niger

boukarabdourazak@gmail.com

Kabirou SOULEY

Université André Salifou / Zinder-Niger

kabsoul@gmail.com

Maman WAZIRI MATO

Université Abdou Moumouni / Niamey-Niger

wazirimato@gmail.com

Résumé

Cet article traite de la problématique de l'accaparement des espaces pastoraux dans le Département de Damagaram Takaya au Niger. L'objectif de cette étude est d'analyser les différentes formes d'accaparement et leurs principales causes, afin de proposer des actions en vue d'améliorer la gestion foncière dans la zone d'étude. La méthodologie s'est appuyée d'une part sur la revue documentaire, et d'autre part sur des enquêtes quantitatives et qualitatives à travers des questionnaires et des guides d'entretiens adressés aux acteurs. Les résultats de l'étude révèlent que plusieurs stratégies sont développées par les utilisateurs terriens pour s'accaparer des ressources pastorales. Il s'agit de l'ouverture des champs de culture qui se traduit par 51% des cas, le grignotage des couloirs de passage avec un taux de 32%, la création des champs pièges 4%, et la cassure des balises constituant un taux de 13%. Ces actions d'accaparement sont

essentiellement causées par le non-balisage des espaces pastoraux (52%), l'ignorance des textes et lois (21%), améliorer des rendements agricoles (13%).

Mots clés : *Accaparement, Sécurisation, Ressources pastorales, Mobilité, Conflits.*

Land grabbing of pastoral areas in the Department of Damagaram Takaya (Zinder region in Niger)

Abstract

This article deals with the problem of land grabbing of pastoral areas in the Department of Damagaram Takaya in Niger. The objective of this study is to analyze the different forms of land grabbing and their main causes, in order to propose actions to improve land management in the study area. The methodology was based on the one hand on the documentary review, and on the other hand on quantitative and qualitative surveys through questionnaires and interview guides addressed to the actors. The results of the study reveal that several strategies are developed by land users to grab pastoral resources. These are the opening of crop fields which results in 51% of cases, the nibbling away of passage corridors with a rate of 32%, the creation of trap fields 4%, and the breaking of markers constituting a rate of 13%. These land grabbing actions are mainly caused by the failure to mark out pastoral areas (52%), ignorance of texts and laws (21%), and improving agricultural yields (13%).

Keywords: *Land grabbing, Security, Pastoral resources, Mobility, Conflicts.*



Introduction

La notion du foncier est complexe, c'est un domaine qui relève en même temps du juridique, du social, du politique et de l'économique. C'est pourquoi, selon les époques et les enjeux, il a connu une certaine évolution, voire des modifications (ALI S. 2012, p. 149). Le monde rural est caractérisé par des systèmes de production agricole et pastorale qui sont tributaires des ressources naturelles et systèmes fonciers en vigueur. Pendant que ces ressources naturelles s'amenuisent de plus en plus, la demande augmente davantage (BOUKAR A., 2020, P.55). La problématique foncière est aujourd'hui une question centrale autour de laquelle, l'humanité s'appuie afin d'assurer son bien-être qu'il soit individuel ou collectif. (HAKILOU L. 2019, p.32). Elle a attiré depuis la nuit du temps l'attention des décideurs politiques, des leaders d'opinion et des chercheurs.

L'ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme stipule en son article 54 que, les ressources pastorales relèvent du domaine public de l'Etat. Leur usage est commun et répond à trois principes généraux. Il s'agit notamment de la liberté, de la légalité et de la gratuité. En effet, l'usage commun du domaine public correspond à une liberté publique et que les citoyens disposent du même droit d'accéder au domaine public qui appartient à tous et l'accès ne peut être payant. Cette utilité publique fait que ces biens jouissent d'une certaine protection. Les biens du domaine public sont inaliénables, insaisissables et imprescriptibles.

Mais on constate de plus en plus que le mode de faire valoir de l'espace se caractérise par une forte compétition

entre les principaux acteurs que sont les agriculteurs et les pasteurs. Ces acteurs sont toujours déterminés à l'appropriation et au contrôle exclusif de l'espace. Un espace réservé initialement au pastoralisme devient un objet de compétition, car il est convoité par les acteurs ruraux. (ALI S. 2012, p. 254). Ainsi, la pression sur le foncier fait que tous les espaces de circulation des animaux, de pâturage et autres points d'eau, se trouvent complètement occupés par les champs (ADO SALIFOU ARIFA M. 2012, p. 94). Les couloirs de passage et les aires de pâturage bien qu'ils soient délimités et balisés, ne sont toujours pas à l'abri des menaces d'accaparement. Ce qui oblige les éleveurs à réajuster leur cycle de transhumance. (BODE S., 2017, p.80). Cette idée est renforcée également par KASSOUM ABDOU A. et al (2019, P. 203) en affirmant que relativement au texte, la loi 61-5 de 1961, qui donnait une vocation pastorale aux terres réservées est mise à mal et que le Code Rural très clair, en ce qui concerne le statut des aires de pâturage au Niger ne suffit pas, pour arrêter le processus d'occupation.

La zone agropastorale constitue une zone de contact entre les agriculteurs et les pasteurs, où les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux sont de plus confrontés à des situations de saturation et de dégradation à travers une diversité de systèmes d'occupation de l'espace (ADAMOUM, 2006, p.63). Ainsi, le Département de Damagaram Takaya étant une zone de cohabitation agropastorale n'échappe pas à cette réalité. Les ressources foncières se raréfient compte tenu de la pression qui s'exerce sur ces ressources, faisant des aires de pâturage et des couloirs de passage des espaces en situation d'accaparement.

C'est dans cette optique que se réalise cette étude sur la problématique de l'accaparement des espaces pastoraux



dans le département de Damagaram Takaya. Ce travail de recherche vise à ressortir les différents types d'accaparement et les acteurs d'une part et les causes et conséquences d'autre part.

1. Présentation de la zone d'étude

Le Département de Damagaram Takaya est essentiellement au cœur de la zone agropastorale de la Région de Zinder, composé des agriculteurs et des éleveurs qui cohabitent ensemble. Il est érigé en Département selon la Loi N°2011-22 du 8 août 2011 érigeant les anciens Postes Administratifs en Départements et fixant le nom de leurs chefs-lieux). Le chef-lieu de Département de Damagaram Takaya est situé à environ 70km à l'Est de la ville de Zinder sur la piste latéritique reliant cette ville à Kazoé (Gouré), entre la longitude 9°16' et 10°Est et la latitude 13°48' et 14° 20' Nord, le Département a été érigé en Département en 2012 et couvre une superficie de 4.470km² (carte 1) et une population estimée à 240.961 habitants soit une densité de 54 habitants au km² (RGPH 2012). Le département de Damagaram Takaya est limité à : l'Est par le département de Gouré ; l'Ouest et au Sud par les départements de Takeita et Mirriah ; au Nord par le Département de Tanout. Il est composé de six Communes Rurales notamment les Communes d'Albarkaram, de Damagaram Takaya, de Guidimouni, de Mazamni, de Moa, et de Wamé.

Physiquement il est situé en pleine zone agropastorale de la région de Zinder entre les isohyètes 320mm et 400mm. Le climat de la zone est particulièrement aride, du type tropical avec une saison de pluie s'étalant de juin à septembre. L'année est décomposée en quatre saisons dont une saison

sèche et froide (Décembre à fin février) caractérisée par des nuits très fraîches avec des températures pouvant descendre en dessous de 10° ; une saison sèche et chaude (mars- mai) avec des vents brûlants et une température dépassant les 45°; une saison de pluies (juin –septembre) caractérisée par des pluies souvent orageuses avec une forte humidité et une température moyenne de 35° ; une saison chaude sans pluie (octobre à mi - décembre) avec une humidité relative et une température moyenne de l'ordre de 35°. Le relief est dominé par le massif du Damagaram. Ce massif granitique se présente sous forme des hauts plateaux dont les altitudes varient entre 400 et 600 m. Il est constitué de reliefs d'érosion différentielle qui portent à leur surface de blocs de granites et de granitiques dalles qui témoignent par endroits l'affleurement du socle.

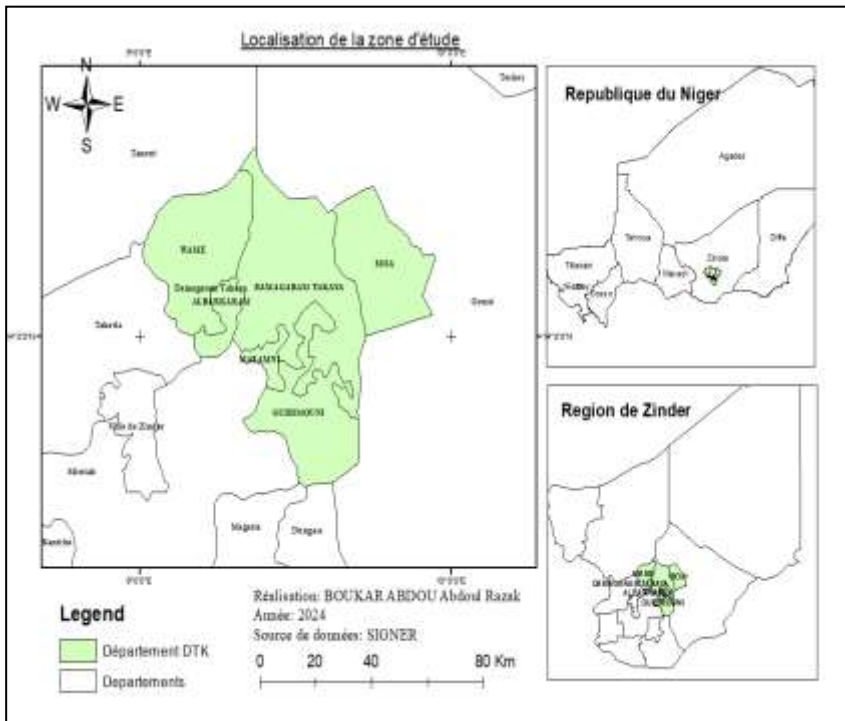
Sur le plan humain, le Département de Damagaram Takaya, compte une population de 241 169 hbts dont 120 456 hommes et 120 713 de femmes et le taux d'accroissement naturel de 4,8% contre le taux national de 3,9% (RGPH, 2012). L'agriculture est la principale activité économique exercée dans le département, elle occupe plus de 90% de la population. Elle est pratiquée aussi bien sous pluies qu'en irrigation. Les exploitations agricoles de petite taille sont de plus en plus dominantes. Elles font travailler la force de travailleurs familiaux non payés. Ces petites exploitations sont extrêmement morcelées en raison de la croissance démographique et du droit des successions en vigueur. Ces activités agricoles sont généralement peu intensives et peu productives et se limitent à assurer des moyens de subsistance (INS, 2013, p.10). L'élevage constitue la deuxième grande activité après l'agriculture Les principaux produits de cette activité sont chèvres, ovins,



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

bovins, viande, produits laitiers, peaux. Ce qui fait qu'il existe au Niger, un savoir - faire des populations bien établi, dans le domaine de l'élevage et des races animales hautement recherchées dans la sous-région pour leurs aptitudes bouchères et laitières. Malheureusement ce secteur fait face à plusieurs contraintes dont l'occupation anarchique de l'espace pastoral du fait de l'action de l'homme réduisant de plus en plus les ressources pastorales.

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude



Source : Enquête terrain, 2024

2. Approche méthodologique de l'étude

La connaissance scientifique est une connaissance organisée, soumise à des règles et des principes méthodologiques, à laquelle nous ne pouvons accéder sans suivre ces principes et y adhérer (FRIEDRICH EBERT. S, 2016, P.4). Pour mener à bien cette étude, une méthodologie mixte a été adoptée à travers les outils d'investigation utilisés ainsi que la démarche poursuivie pour collecter, traiter et analyser les données. Il s'agit notamment de la recherche documentaire, l'observation directe sur le terrain, la collecte des données qualitatives à travers des guides d'entretien et des données quantitatives à travers des questionnaires. Ainsi, les démarches de traitement des données ont été aussi présentées. Il a été également utilisé la cartographie des ressources foncières et l'interprétation des images satellitaires à travers des unités d'occupation de sol afin d'évaluer la dynamique foncière et de mieux comprendre les réalités du terrain.

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire constitue la base de toute recherche scientifique. Elle permet de faire sortir et regrouper l'ensemble des études qui ont trait à la zone d'étude et/ou le thème de recherche. L'objectif visé est d'éviter non seulement de conduire une recherche déjà réalisée sur le même sujet et dans la même zone, mais aussi de s'inspirer des méthodes utilisées par d'autres chercheurs sur des études similaires. Les documents consultés proviennent de plusieurs sources. Il s'agit pour l'essentiel des documents généraux ou spécifiques, des études et autres rapports des Services Techniques et projets de développement intervenant sur la thématique. Pour ce faire,



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

des thèses de doctorat, des mémoires d'étude, des rapports et des articles scientifiques ont été consultés. Ces documents proviennent essentiellement de la bibliothèque de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université Abdou Moumouni, de la bibliothèque de l'université André Salifou de Zinder, de la bibliothèque du comité national de Code Rural de Niger et des sites internet. Il faut aussi dire que la thématique fait appel à certains textes de portée juridique et institutionnelle et autres documents administratifs. Tout ceci a contribué de façon inestimable à comprendre la thématique à travers une revue de la littérature assez bien fournie.

2.2. Collecte des données sur le terrain

Cette étude a concerné essentiellement quatre catégories d'acteurs notamment l'Etat à travers ses démembrés déconcentrés (autorités administratives et traditionnelles, services techniques), l'organisation paysanne, les agriculteurs et les éleveurs. La collecte des données s'est déroulée sur la base des questionnaires individuels auprès des acteurs ruraux (agriculteurs et éleveurs) et des guides d'entretiens adressés aux responsables des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, notamment ceux du domaine du développement rural, les Commissions Foncières au niveau Départemental, Communal et villageois, ainsi que les membres de l'organisation paysanne. Ainsi, à travers la formule de SCHWARTZ : $n = z^2 \times p (1 - p) / m^2$, un échantillonnage aléatoire simple de 384 acteurs composés des agriculteurs et des éleveurs a été retenu.

Les données qualitatives ont été recueillies en administrant des entretiens formels auprès de 29 acteurs clés. Ces

entretiens ont concerné une (1) commissions foncière Départementale (COFODEP), trois (3) commissions foncières Communales (COFOCOM), 20 commissions foncières de base (COFOB) et deux (2) responsables des organisations paysannes, constituant la société civile dans le milieu rural. Ces entretiens ont également concerné les autorités coutumières notamment les chefs des cantons de Moa, d'Albarkaram et de Damagaram Takaya, afin de mieux cerner les problèmes de gestion des ressources foncières, et de recueillir des informations pouvant vérifier les hypothèses émises dans le cadre de ce travail.

Tableau 1 : Acteurs enquêtés par catégorie

Enquêtés/interviewés	Nombre	Rôles/responsabilités
COFODEP	1	Supervision et encadrement des COFOCOM Délivrances des titres fonciers Gestion des ressources partagées Contrôle de la mise en valeur
COFOCOM	3	Encadrement et supervision des COFOB Gestion des ressources partagées de la commune Tenue du dossier rural Contrôle de la mise en valeur
COFOB	20	Vulgarisation des textes du Code Rural



		Délivrance des actes de transactions foncières Contrôle de mise en valeur
Chefs traditionnels	3	Dépositaires des règles coutumières et de conciliation des acteurs en cas de conflits fonciers
Associations pastorales	2	Défenseurs des droits et intérêts des éleveurs dans le milieu rural
Agriculteurs/éleveurs	384	Principaux acteurs utilisateurs des ressources foncières en milieu rural
Total	413	

Source : Enquête terrain, 2024

2.3. Analyse et traitement des données collectées

Pour analyser et traiter les données recueillies lors des enquêtes sur le terrain, le logiciel SPHINX plus a été utilisé pour le masque de saisie et Microsoft Excel pour le traitement et la réalisation des graphiques illustratifs. Ainsi, le logiciel Arcgis10.8 a été utilisé dans la réalisation des différentes cartes de présentation, des aires de pâturages.

3. Résultats et discussions

3.1. Etat des lieux des ressources pastorales

Tous les espaces pastoraux, d'accès collectifs, relèvent du domaine public de l'Etat. Ils sont inventoriés, délimités,

bornés, classés et leurs accès ouverts aux conditions normées par les Services Techniques compétents de l'État et les Collectivités Territoriales. (SAF Zinder, 2022, p8). L'ordonnance 93-015 du 02 Mars 1993 portant principes d'orientation du code rural en son article premier stipule que :

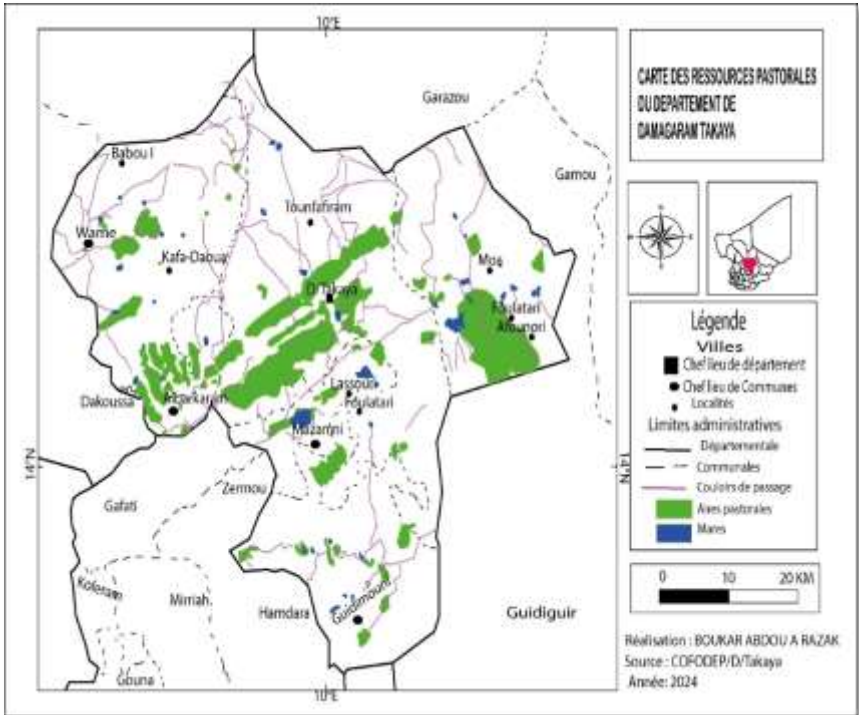
« La présente ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural ».

A la lecture de cet article, on comprend que la sécurisation des utilisateurs des ressources naturelles et foncières rurales est au centre de la politique de l'Etat. Les ressources doivent être utilisées d'une manière rationnelle afin de garantir leur durabilité. Cela s'aligne dans le souci de permettre à la génération future de profiter également de ces ressources combien importantes dans la vie humaine et animale.



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

Figure 2 : Carte des ressources pastorales de Damagaram Takaya



Source : Enquête terrain, 2024

Les données collectées au niveau de la Commission Foncière Départementale (COFODEP) de Damagaram Takaya font état de 75 aires de pâturage pour une superficie totale de 52713 hectares dont 8 balisées correspondant à 14535,41 hectares. Toutes ces ressources sont réparties selon les Communes qui composent le Département. Ainsi, on dénombre onze (11) aires de pâturage dans la Commune Rurale d'Albarkaram totalisant une superficie de 3387,19 hectares. Parmi elles une (1) seule balisée pour une

superficie de 1351,94 hectares. La Commune Rurale de Damagaram Takaya regorge 17 aires de pâturage dont une balisée notamment celle d'Ankara avec une superficie de 4472,27. Une (1) aire de 365,19 (aire de Garka) a été balisée sur les 14 que compte la Commune de Guidimouni. L'aire de pâturage de Baourayé Boukary est la seule qui a été sécurisée par balisage sur les trois (3) que regorge la Commune Rurale de Mazamni. Dans l'ensemble on note un taux global de sécurisation de seulement 10,67% dans la zone. Ainsi, on note 59 couloirs de passage des animaux correspondant à une longueur de plus de 757 km répartis dans six Communes qui composent le Département. Cependant, on constate une faible sécurisation de ces couloirs dans la zone. En effet, on dénombre seulement 10 couloirs balisés pour une longueur totale de 126,13km correspondant à un taux de sécurisation de 16,94%.

Malgré le taux avancé d'installation des commissions foncières dans la zone d'étude, on constate que ces structures n'ont pas la capacité ou ne sont pas en mesure d'entreprendre des actions de sécurisation des espaces pastoraux qui ont pour but de minimiser le risque des conflits entre les acteurs ruraux de la zone d'étude. Cela constitue un défi majeur dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement foncier, qui vise à garantir la sécurisation de ces ressources tout en préservant leur vocation. Ce vide dans la sécurisation reste une porte ouverte aux agriculteurs en quête d'espace agricole dans la zone d'étude.

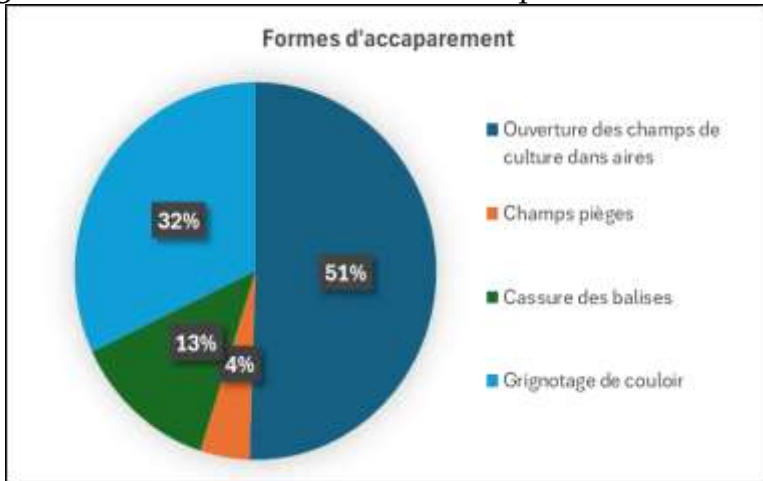


3.2. Les différentes formes d'accaparement des espaces pastoraux et acteurs impliqués

L'accaparement est un comportement qui se traduit par l'exercice d'une position dominante. C'est une main basse sur un bien aux fins d'en contrôler exclusivement l'exploitation ou la jouissance (ABDOUKARIM M.) cité par (ALI S., 2023, P.17). En matière pastorale, l'accaparement peut s'assimiler à toute tentative d'entrave à la mobilité pastorale ou toute obstruction, de quelque nature qu'elle soit, à l'accès des troupeaux à des ressources pastorales, couloirs de passage, eaux et pâturages, Zone Pastorale, etc., quels que soient les moyens et les voies utilisés (ALI S., 2023, P.17).

Les aires de pâturage sont des espaces traditionnellement réservés aux pâturages dans les zones de culture selon l'article 2 de l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme. Les accaparements se résument à la tentative du changement de vocation pastorale de l'aire. Malgré les dispositions de l'Ordonnance ci-dessus, et même du Décret 306-029 du 29 juin 2016 déterminant les normes applicables aux couloirs de passage et aux pistes de transhumance, tous les espaces pastoraux en général et ceux de la zone agropastorale en particulier, subissent des pressions.

Figure 3 : Les différentes formes d'accaparement identifiées



Source : Enquête terrain, 2024

3.2.1. *Ouverture des champs de culture dans les aires de pâturage*

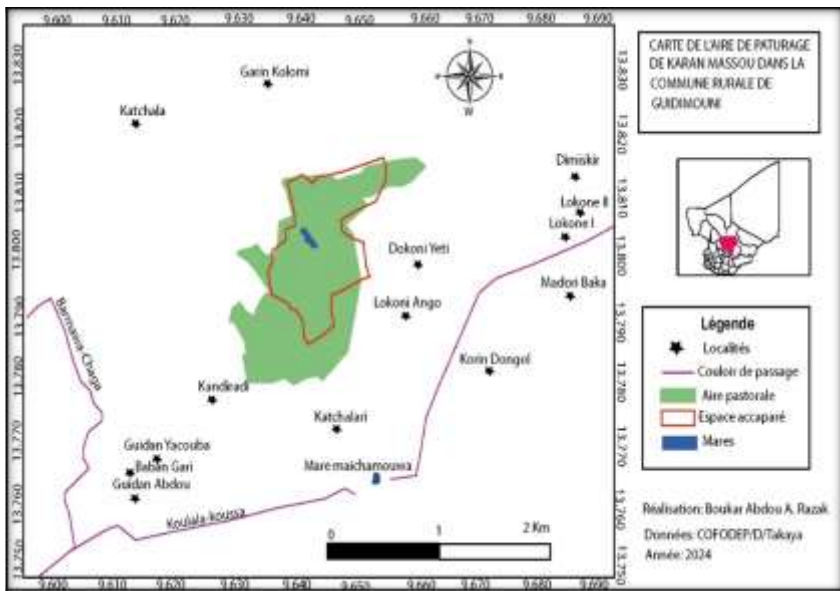
L'enquête menée dans le cadre ce travail révèle 51% de cas d'accaparement sont l'ouverture des champs de culture qui se font souvent par les agriculteurs ayant des champs à proximité des espaces pastoraux (aires de pâturage, couloirs de passage). Ils profitent de cette proximité pour élargir leurs zones de culture en vue d'augmenter leurs productions en fin de campagne d'hivernage. Ces actions prennent de plus en plus de l'ampleur compte tenu non seulement de succession des années de sécheresse causant des mauvaises productions agricoles, mais aussi l'évolution démographique poussant à la saturation des terres de culture dans la zone. En effet la population de Damagaram Takaya a connu une évolution de l'ordre de 33,80% en l'espace de 10 ans. Elle a passé de 61006 habitants, dont 30 427 hommes (49,87%) et 30579 femmes (50,13%) en 2012 à



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

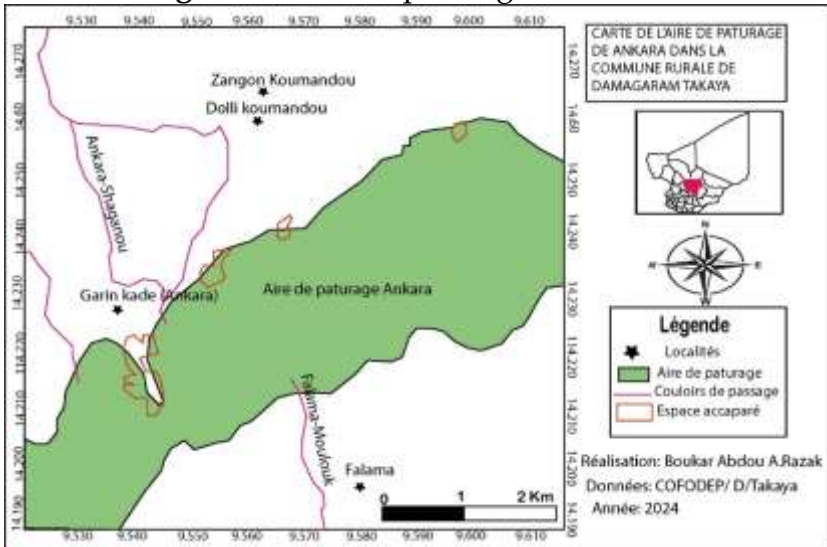
92150 habitants en 2022 dont 46396 hommes (50,34%) et 45754 femmes (49,66%) (PDC, DTK, 2022-2026). Cette situation conduit les agriculteurs à vouloir faire extension de leurs champs de culture initiale sur des espaces réservés au pâturage. Ces pratiques vont à l'encontre de la cohésion sociale entre opérateurs ruraux notamment les éleveurs et les agriculteurs. Cette évolution galopante de la démographie conduit à la pression foncière généralisée liée au morcellement des terres de culture à travers l'éclatement de tissu familiale.

Figure 4 : Cas d'accaparement sur l'aire pastorale de Karanmasou dans la Commune de Guidimouni



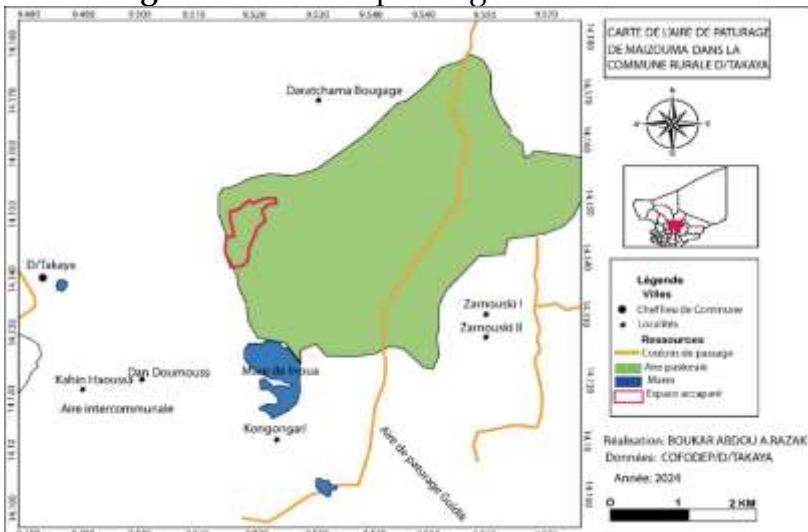
Source : COFODEP, Damagaram Takaya, 2024

Figure 5 : Aire de pâturage de Ankara



Source : Données collectées sur le terrain, 2024

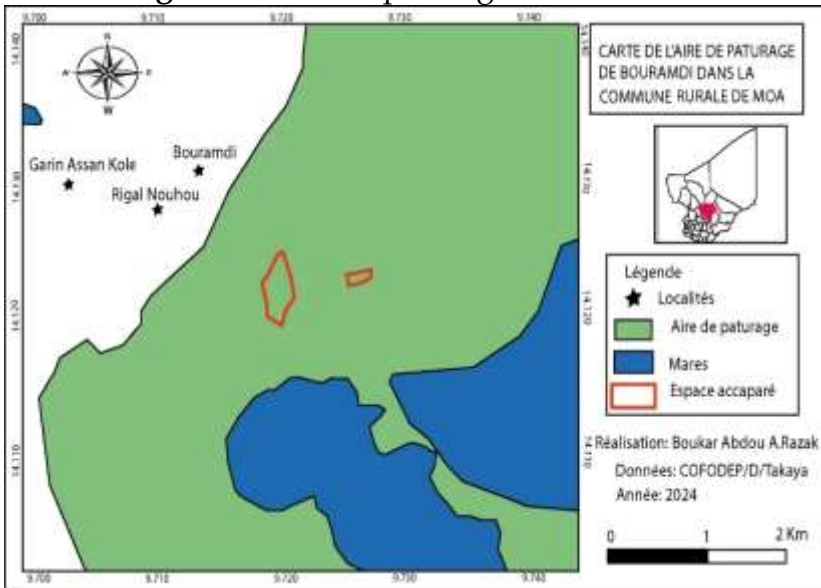
Figure 6 : Aire de pâturage de Maizouma



Source : Données collectées sur le terrain, 2024



Figure 7 : Aire de pâturage de Bouramdi



Source : Données collectées sur le terrain, 2024

Les cartes ci-dessus font ressortir des actions d'accaparement qui s'opèrent sur les espaces pastoraux dans le Département de Damagaram Takaya. Quelques actions ont été cartographiées dans les aires pastorales de Bouramdi (Commune de Moa), de Zangon Maizouma et Ankara toutes dans la Commune de Damagaram Takaya, et de l'aire de Karanmassou (Commune de Guidimouni).

Les données collectées sur le terrain montrent que les aires pastorales sont dans leur majorité confrontées au grignotage ou même à la mise en culture de certaines parties. Tous cela avec la complicité de certains acteurs qui sont sensés les protéger. Les accaparements se résument à la

tentative du changement de vocation pastorale de l'aire. Les champs sont ouverts bloquant tous les couloirs de passage accédant à cette aire ainsi que les différentes sources de ruissèlement qui ravitaillent les mares d'abreuvement.

Divers accaparements constatés dans l'aire de pâturage d'Ankara couvrant une superficie de 4472,27 hectares situant dans la Commune de Damagaram Takaya. Des champs de culture sont ouverts occupant un espace de plus 125 hectares pour environ 214 champs identifiés. Ces champs occupent même les couloirs de passage qui relient l'aire de pâturage à la mare d'abreuvement. Dans le cadre de nos entretiens avec certains acteurs utilisateurs de la ressource, ils se sont confiés en disant que trente – neuf (39) balises de sécurité ont été cassées pour ouvrir les champs. Cependant les propriétaires champêtres ont été identifiés mais sans qu'ils ne soient confrontés à la rigueur de la loi. Les autorités ayant le pouvoir de la police rurale sont souvent défaillantes dans leur mission, les lois qui garantissent la sécurisation des espaces pastoraux ne sont pas toujours appliqués. Même s'ils sont appliqués, ils ne sont pas souvent respectés par les accapareurs. C'est le cas par exemple de treize (13) champs qui ont été déguerpis par arrêté n°13/D/TK du 31 Décembre 2014 mais les accapareurs n'ont pas obtempéré à la date de notre passage sur le terrain.

L'aire de pâturage de Bouramdi située dans la Commune Rurale de Moa, n'est pas aussi épargnée de l'accaparement. Elle est menacée par la vente de terre pour l'ouverture des champs. Sur une superficie totale de 1130,31 ha qui compose l'aire, plus de 89 hectares correspondant à quelques 62 champs ont été mis à cultures par les agriculteurs. Ainsi, il existe plusieurs acteurs autour de ces transactions. Il s'agit



des chefs traditionnels et des responsables administratifs de la Commune voire du Département qui sont à la base.

L'aire de pâturage de Karanmassou située dans la Commune Rurale de Guidimouni est la plus menacée de la Commune de Guidimouni. En effet, elle s'étend sur plus de 630,68 hectares. Cette aire est soumise à une forme d'accaparement d'une superficie de 218, 47 ha pour un périmètre 6150, 99 m. Ces accaparements sont couverts de plusieurs prétextes. D'autres évoquent la mise en cause de la vocation de l'espace malgré leur prise en compte par le schéma d'aménagement foncier (SAF) qui précise la vocation de chaque espace dans la Région de Zinder.

Toutes ces situations constituent les défis auxquels fait face la sécurisation des espaces pastoraux dans le milieu rural en général et le Département de Damagaram Takaya en particulier. Ainsi, s'ajoute à ses défis, l'ignorance des textes et lois portant sur l'utilisation des ressources foncières par certains acteurs ruraux. Les commissions foncières qui ont la charge de sensibilisation n'ont pas le moyen nécessaire pour accomplir leurs missions.

Il faut également ajouter qu'il existe des textes et lois qui encadrent l'accès aux ressources foncières, les autorités administratives investies du pouvoir de la police rurale ont du mal à prendre certaines décisions pour arrêter les pratiques d'accaparement dans la zone.

Photo 1 : Une aire de pâturage mise en culture dans la Commune de Mazamni



Source : Enquête terrain, 2025

Cette photo, montre une balise de sécurisation de l'aire de pâturage de Baourayé Boukari qui se trouve en plein champ de culture. L'aire d'une superficie de 117,2 hectares a été balisée par le projet d'appui à la sécurisation de la mobilité pastorale dans la Région de Zinder/ONG HEKS-EPER au cours de l'année 2021. Quatre ans après le balisage, on constate déjà l'ouverture des champs de culture par les agriculteurs qui sont au voisinage. Cette attitude de certains producteurs s'explique par leur désir d'élargir leur espace cultural au détriment des utilisateurs reconnus que sont les éleveurs. Cela dans le but d'améliorer les rendements de récolte qui sont faible compte tenu de la pauvreté et de lessivage des sols de la zone.



3.2.2. *Création des champs piège*

L'ordonnance 2010-09 du 01 avril 2010 portant code de l'eau en son article 92 stipule que : « Tout propriétaire riverain d'un cours d'eau, d'un lac ou d'une mare doit tolérer une servitude de passage permettant la satisfaction des besoins ménagers et l'abreuvement de bétail ». Dans ce cas, le propriétaire riverain n'a pas droit à une indemnisation quelconque. Malgré la mise en garde à travers les textes régissant l'accès aux ressources en eau dans le milieu rural du Niger, Il existe des champs au bord des points d'eau qui s'élargissent dans le but de mettre en culture le bordure des mares qui sont des sols marécageux riches dans la production de culture. Cette forme d'accaparement a été évoquée par 4% des enquêtés dans la zone d'étude. Les agriculteurs profitent de l'accession pour s'en accaparer. Cela bloque le passage aux éleveurs qui utilisent ces points d'eau pour abreuver leurs troupeaux surtout en saison de pluie.

3.2.3. *Grignotage des couloirs de passage*

Ce cas d'accaparement constitue 32% des cas identifiés dans la zone d'étude. La pression exercée sur la terre se fait sentir même sur les couloirs de passage des animaux qui sont des chemins de liaison des troupeaux d'un lieu de pâturage à un autre ou d'une localité à une autre afin d'accéder aux ressources pastorales nécessaires à la survie de leurs animaux.

Photo 2 : Le passage d'un troupeau en transhumance dans la Commune de Damagaram Takaya



Source : Enquête terrain, 2024

3.2.4. Cassures des balises

Cette forme d'accaparement des espaces pastoraux occupe une proportion de 13% des personnes enquêtées. Les balises placées le long de part et d'autre de l'aire de pâturage marque la délimitation de cet espace et en ce sens constitue un signe de sécurisation physique de l'espace. En matière de gestion et d'accès aux ressources naturelles et foncières au Niger, plusieurs textes et lois ont été élaborés. Cependant l'application de ces textes reste toujours une problématique dans le cadre de gestion foncière. Les acteurs chargés de mise en œuvre sont souvent complices de la situation. Ils sont aussi au centre des transactions qui se font sur le terrain. Ces acteurs sensés jouer le rôle de la police rurale



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

(article 113 de l'ordonnance 93-015-du 02 mars 1993) sont constitués des hommes politiques qui cherchent coûte que coûte à préserver leur poste et d'éviter de créer des conflits vis à vis de leurs électeurs.

Photo 3 : Une balise déterrée dans une aire de pâturage



Source : Enquête terrain, 2024

Cette action de déterrer les balises de sécurisation des espaces pastoraux, est une pratique qui prend de plus en plus de l'ampleur dans la zone de notre étude. Cela est le plus souvent l'oeuvre des agriculteurs en quête des espaces afin d'augmenter leurs domaines de culture. Pour délimiter les espaces pastoraux, des balises sont placées tout au long de la limite initiale de ces espaces, or il se trouve que

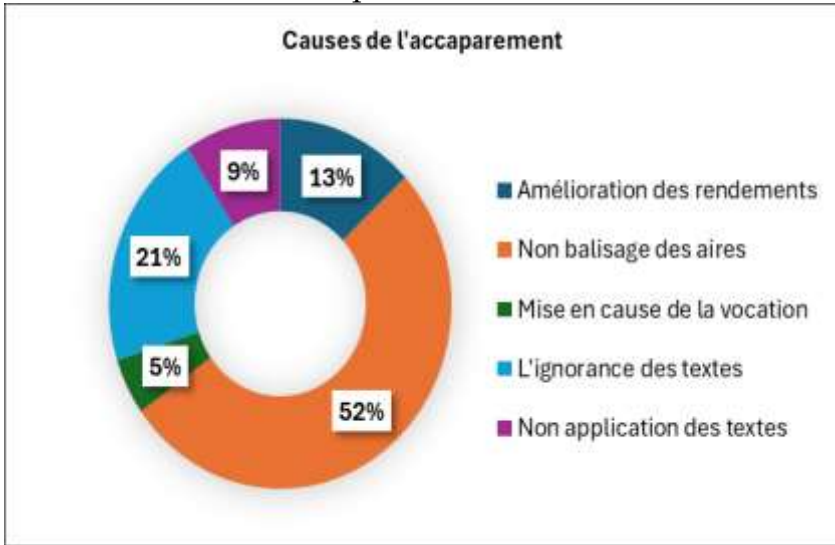
certaines parties sont déjà accaparées par les agriculteurs riverains. Donc il va falloir placer les balises dans ces parties mises en culture. C'est en ce moment que les accapareurs trouvent comme solution en l'absence de tous yeux pour enlever les balises, signe principal de la sécurisation des espaces pastoraux en milieu rural. L'absence des signes pour eux donne accès à la partie. Mais il faut quand même comprendre que cette situation se développe parce que les acteurs chargés de sécurisation et de contrôle de mise en valeur de ces ressources et les autorités investies de pouvoir de police rurale ne fonctionnent pas bien ou ne sont efficaces dans leur mission.

3.2.5. Les principales causes des actions d'accaparement des espaces pastoraux

La problématique de l'accaparement des espaces pastoraux au Niger en général, et dans la zone agropastorale en particulier, prend de plus en plus de l'ampleur. Cette situation n'est loin d'être fortuite car il existe plusieurs causes qui l'expliquent. A travers les enquêtes menées sur le terrain auprès des utilisateurs des ressources foncières et les acteurs clés chargés de leur gestion, les causes majeurs de cette question ont été ressorties.



Figure 8 : Les causes majeurs de l'accaparement des espaces pastoraux



Source : Enquête terrain, 2024

Comme indiqué dans le graphique ci-dessus, cinq (5) causes majeures de l'accaparement se dessinent dans la zone d'étude. En effet, le non-balisage des espaces pastoraux (aires de pâturage et couloirs de passage) est la cause la plus importante avec un taux de 52%. Les espaces réservés au pâturage dans la plupart des cas ne sont pas matérialisés physiquement. C'est cette matérialisation qui doit fixer la limite entre les zones de culture et celles de l'élevage. Ce qui laisse apparaître une zone tampon entre les champs de culture, qui va être sans doute utilisée par les agriculteurs de jour au lendemain. Ce manque de matérialisation des espaces pastoraux donne envie aux agriculteurs de grignoter les aires de pâturage ou les couloirs de passage des animaux.

L'ignorance des textes et lois règlementant l'accès aux ressources foncières, constitue la deuxième cause de l'accaparement des espaces pastoraux. Les acteurs ruraux ne sont pas souvent sensibilisés par rapport à ces textes. Les commissions foncières qui ont la charge et le devoir d'entreprendre des mesures de sensibilisations des acteurs ruraux évoquent souvent le manque de moyen pour réaliser des caravanes de sensibilisation ou des émissions radiophoniques. Or ces dernières sont les moyens le mieux adapter pour faire entendre les règles en matière d'accès et de gestion des ressources foncières en milieu rural. Pour cela, il faut l'appui des certaines organisations et projets de développement. Même si parfois des émissions se réalisent, elles ne se passent pas sur la radio communautaire de la zone d'intervention, qui elle-même ne couvre pas toute l'étendue du territoire Départementale.

En plus, certains acteurs agricoles accaparent des espaces pastoraux en vue d'améliorer leurs rendements de plus en plus faibles caractérisés par des terres culturales morcelées et très lessivées. L'évolution démographique galopante de la zone fait que les terres de culture s'amenuisent. En effet, jadis la terre constituait une propriété familiale sous la responsabilité du chef de la famille, mais aujourd'hui avec l'éclatement de noyau familial à la suite de la disparition de chef et la multiplication des membres des familles, les terres subissent une forte pression. Donc, l'improductivité des sols pousse les agriculteurs vers les espaces pastoraux très fertiles pour l'agriculture. Les agriculteurs dont le nombre ne cesse de croître, cherchent toujours à étendre leurs domaines de culture, en visant aussi les cuvettes, vallées et bas-fonds qui sont très riches en matière de l'agriculture, comme le confirme (ADAMOU MAHAMNE. M, 2006, P.36).



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

Il faut également reconnaître que la non-application des textes et lois qui régissent l'accès et gestion des ressources naturelles en milieu rural est une des causes de l'accaparement avec un taux de 9% des répondants. Ces textes et lois ne sont pas souvent appliqués. On observe un laissez-passer dans plusieurs cas d'accaparement. Les responsables chargés de l'application de ces textes montrent un état de souplesse vis-à-vis des accapareurs pour des raisons aussi différentes. Les Maires et les Préfets qui sont investis du pouvoir de la police rurale sont des personnes politiques, certains mêmes ressortissants de la zone qu'ils administrent. Ils craignent de créer une mésentente entre eux et les acteurs ruraux qui constituent la base de leur électorat.

Enfin, la mise en cause même de la vocation de certains espaces pastoraux a été évoquée par 5% des enquêtés. C'est le cas de l'aire de pâturage d'Ankara couvrant une superficie de 4472,27 hectares située dans la Commune de Damagaram Takaya. Certains acteurs rencontrés affirment que l'aire leur appartient parce que c'était leur propriété dans les temps anciens. Avant l'espace était laissé pour servir de pâturage aux troupeaux de la famille. C'est comme ça que l'espace est devenu aujourd'hui une affaire communautaire. On dénombre actuellement environ 214 champs correspondant à 125 hectares de superficie dont 13 champs ont été déguerpis par arrêté n°13/D/TK du 31 Décembre 2014.

Conclusion

Ce travail de recherche est une contribution à la connaissance des états d'exploitation des ressources pastorales dans la zone d'étude. Situé au cœur de la zone agropastorale de la Région de Zinder, le Département de Damagaram Takaya est confronté aux multiples défis, notamment l'accaparement des espaces réservés au pâturage. Il compte naturellement beaucoup des ressources pastorales notamment des aires de pâturage et des couloirs de passage des animaux, correspondant respectivement à 52713,73 hectares et 757 kilomètres repartis dans les Communes qui composent le Département. Malheureusement on constate que le besoin en terres de culture et la non-sécurisation et l'ignorance des textes ou leur non-application poussent les gens à développer des stratégies pour s'accaparer de ces ressources pastorales. Cependant, il est recommandé d'intensifier le balisage des espaces pastoraux et de renforcer le dynamisme des structures chargées de la gestion foncière en milieu rural afin d'améliorer la sécurisation.

Références bibliographiques

- ADAMOU MAHAMANE M. (2006), « Dynamique des limites entre les espaces agricoles et pastoraux dans la région de Zinder : cas de la commune rurale de Bouné », DEA géographie, université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 67 p
- ADO SALIFOU ARIFA M., (2012), « Décentralisation et Développement : la reconstruction du



Soumission : 10/09/2025 Acceptation : 11/09/2025 Publication : 25/09/2025

- développement local : Cas de la commune rurale de Guidimouni (Niger) », thèse de doctorat géographie, Université de Poitiers, 309p
- ALI S. (2012), « Les pratiques pastorales dans la Région de Maradi (Dakoro - Guidan Roundji) : entre conservatisme et stratégies d'adaptation », thèse de doctorat géographie, université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 342 p
- ALI S. (2023), « Inventaire sur l'accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale de la Région de Zinder », Rapport d'étude, 69p
- BODE S. (2017)., « Dynamique d'occupation et de valorisation des espaces pastoraux dans le Département de Madaoua (Région de Tahoua/Niger) », Annales de l'Université de Moundou, série A, vol 3, ISSN 2304-1056 (print), pp - 9-87
- BOUKAR ABDOU A. (2020), « Bilan et perspectives de la sécurisation foncière dans la Commune Rurale de Moa (Département de D/Takaya/ Région de Zinder) », mémoire de Master II Géographie, Université de Zinder, Niger, 89p
- FRIEDERICH EBERT S. (2016), « Méthodologie de la recherche scientifique », bureau d'Algérie, ISBN : 978-9931-551-20-1, 46p
- HAKILOU L. (2019), « Mutations foncières au Niger : Problématique de l'accès à la terre dans le département de Magaria », Thèse de Doctorat, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 230p

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (2013),
« Agriculture et conditions de vie des ménages au
Niger », 44p

KASSOUM ABDOU A. et al (2019), « Dynamique
d'occupation des espaces pastoraux dans l'ouest du
Niger, de l'anthropisation au changement climatique
: cas de l'aire de pâturage Yani », *Cahiers du foncier au
Tchad* (cft), vol.2(2), décembre. 2019, ISSN 2077-0884
(print), 197-207 p